

## Conseil Municipal séance du 10 juin 2024

Présents : C. Beton, G. Bertola-Boudinaud, C. Jacobs, L.Glad, JM. Pouillon, P. Bonnaire, M.Rival, J. Gallin-Martel, I. Groussol, C. Sondaz, M.Vuong, G.Bagci, M.P Mermet, N. Paccini, C. Souak, B. Belony, N. Yvrard, JP Mailles.

Excusés : X. Francisco, D. Rahis (pouvoir à C. Beton), J.P. Rukundo (pouvoir à L. Glad), A. Talbot (pouvoir à N. Yvrard), S. Andriot (pouvoir à M. Vuong).

Secrétaire de séance : N. Paccini.

**Convention ciné-été** : Comme tous les ans, une action ciné-été est proposée en partenariat avec la Ville de Bourgoin-Jallieu. La séance est prévue le mardi 16 juillet 2024 à l'école de Boussieu, avec le film « Migration ». Le rapporteur propose de signer la convention avec la ville de Bourgoin-Jallieu pour un montant de 737,50 € au titre de l'année 2024. (Unanimité)

**Actualisation fonds de concours CAPI** : le programme des travaux et le montant estimatif du fonds de concours sont actualisés selon le tableau ci-dessous :

Programme des travaux	Montant total des travaux HT estimatif 2024	Montant estimatif du fonds de concours apporté par la commune (montant TTC moins le FCTVA)
Aménagement de sécurité rue des Plattières	8 281.57 €	4 091.34 €
Aménagement mode doux rue du Lac	527 799.56 €	4 598.85 €
<b>Montant total</b>		<b>8 690.19 €</b>

Il est proposé d'approuver la participation financière de 8 690,19 € et d'approuver la mise à jour de l'annexe n°3 de la convention sur la base du montant arrêté ci-dessus. (Unanimité)

**Achat de terrain rue du Vernay** : le projet de voie douce sur les rues du Lac et du Vernay nécessite une emprise dépassant la voirie publique. A ce titre, les travaux sur la rue du Vernay empiètent des portions de parcelles, que la commune doit racheter pour mener à bien le projet. Le prix de rachat fixé avec les propriétaires est de 25 €/m<sup>2</sup>. Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Parcelle OB171 : 10m<sup>2</sup> coût d'acquisition 250 €
- Parcelle OB168 : 160m<sup>2</sup> coût d'acquisition 4 000 €
- Parcelle OB009 : 50 m<sup>2</sup> coût d'acquisition 1 250 €

Le rapporteur propose d'accorder l'achat des parcelles mentionnées et d'autoriser M. le Maire à signer les actes notariés et tous documents relatifs à l'opération. (Unanimité)

### **TE38 financement de l'enfouissement des lignes rue du Lac :**

Comme évoqué lors de la séance du Conseil Municipal du 24/04/23, le projet de voie douce sur les rues du Lac et Vernay occasionne des travaux d'aménagement et nécessitent un enfouissement du réseau d'électricité. Aussi, la commune avait fait le choix de passer par le TE38 qui avait réalisé un devis prévisionnel des travaux d'enfouissement. Ce dernier était de 9 629,78 € HT (Basse tension) et de 2 362,50 € HT (réseau télécom). Le devis a été réajusté aux frais réels de l'opération dont le montant final est de 614 € correspondant aux frais maîtrise d'œuvre et de 8 421.76 € correspondant au montant total de la contribution aux

travaux d'enfouissement de réseau. Le rapporteur propose le versement des contributions de l'opération au TE38. (Unanimité)

### **Règlement des équipements sportifs par rapport aux nuisances sonores :**

Le règlement du gymnase ne prévoit pas initialement d'article au sujet des nuisances sonores occasionnées par les activités organisées. La commune a rencontré le problème cette année et il est proposé d'intégrer un nouvel article à ce sujet au règlement :

« Chaque association et occupant devra être vigilant au bruit occasionné par son activité. En cas de nuisances sonores répétées, la mairie se réserve le droit d'interrompre le créneau de réservation pour motif de tapage nocturne ou diurne. Les nuisances ciblées concernent l'intérieur et l'extérieur du gymnase (parvis, parking).

Le même article sera intégré au règlement des autres équipements. (Unanimité)

### **Déclarations préalables :**

Richard Vitte : Parcelle AD 471, en zone Ua au PLU, pour installation d'une véranda et remplacement des fenêtre et de la porte d'entrée, 32, Allée des Cyprès.

AVISUN : parcelle AC 225, en zone Ub au PLU, pour installation de 12 panneaux photovoltaïques, 25, rue des Châtaigniers.

Guillaume Barbaroux : parcelle AD 463, en zone Ua au PLU, Pour remplacement d'une porte de garage par une baie vitrée, 107, Allée des Cyprès.

Tom Guillard : Parcelle AE 49, en zone Ua au PLU, pour stationnement d'une remorque, 42 Impasse des Acacias.

Elodie Lopez : parcelle AC 438, en zone Ub au PLU, pour mise en place d'une pergola bioclimatique, 33 allée des Cyprès.

Jonathan Sarnin : parcelle AE 791, en zone Ub au PLU, pour installation d'une clôture et d'une pergola, 3097 RD 1085.

Muhammer Nas, parcelle AC 258, en zone Ub au PLU, Bleu Bg1 au PPR, pour constructin d'un abri de jardin, 200, rue des Charmilles.

Joey Jargot-Marmonier : parcelle AE 407, en zone Ua au PLU, pour un accès par portillon, rue Diderot.

Ludovic Kayser : parcelle AH 260, en zone Ub au PLU, pour installation d'une pergola bioclimatique, 112 allée de la Soie.

Jérémy Rivière : parcelle AE 49, en zone Ua au PLU, pour modification des ouvertures, mise en place de garde-corps et de volets roulants, 42 Impasse des acacias.

### **Permis de construire :**

Walid Majri : Parcelle AH 444, en zone Uc au PLU, pour création d'une ouverture en façade, remplacement de la charpente et création d'une terrasse, 3711 RD 1085.

Ali Osman Ayyildiz : parcelle AH 438 en zone Uc au PLU, pour surélévation d'une partie du bâtiment 3711 RD 1085.